

De l'urgence de réformer la commande publique

Par Lamia MOUBAYED BISSAT*

La réforme de la commande publique figure parmi les réformes nécessaires pour stabiliser la situation financière et relancer l'économie du pays. Elle est essentielle à la fois pour répondre aux revendications des citoyens qui, depuis le 17 octobre, exigent davantage de transparence, d'efficacité, d'intégrité, de performance et de redevabilité, et à l'urgence de rétablir la crédibilité du Liban vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Selon une étude publiée en 2014 par l'Institut des finances Basil Fuleihan, le montant total des marchés publics, qui correspond à l'activité d'achat de biens, de services et de travaux permettant à l'État de s'acquitter de ses responsabilités, représentait 4 % du PIB au niveau central uniquement (excluant les institutions publiques et les autorités locales), soit près de deux milliards de livres libanaises, et 13 % des dépenses publiques.

Pour être en phase avec les normes internationales, les marchés publics doivent être compétitifs, transparents, respecter les principes d'efficience "value for money", être intégrés à la planification budgétaire et répondre à certains objectifs-clés.

Au Liban, ces principes sont mis à mal par un cadre réglementaire et des procédures périmées, non dématérialisées,

non uniformisées qui entravent tout progrès. La passation des marchés publics est soumise au code de la comptabilité publique, au règlement des adjudications, et à une longue liste de réglementations fragmentées présentant d'importantes lacunes et contradictions.

La complexité des processus est exacerbée par la complexité de l'environnement institutionnel, le chevauchement des mandats et responsabilités des principaux acteurs, et les pratiques archaïques qui ne permettent pas l'accès aux données nécessaires pour mesurer la performance et analyser les risques. Côté ressources humaines, l'écart entre les compétences requises et celles existantes est flagrant, ainsi que le manque de professionnalisation des intervenants-clés. Quant aux procédures de recours et les mécanismes permettant de prévenir les conflits d'intérêt et autres risques, ils sont défaillants.

LE RISQUE DE CORRUPTION

Or la passation des marchés publics est l'une des activités gouvernementales les plus vulnérables à la corruption. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la corruption transnationale (2014), 57 % des cas dans le monde ont pour objectif de remporter un marché public.

Les risques de corruption apparaissent à chaque étape du processus : de la phase d'évaluation des besoins (absence d'évaluation adéquate des besoins, influence d'acteurs externes sur les décisions publiques, etc.) à la planification et budgétisation (budgétisation irréaliste ou déficit budgétaire), au développement des spécifications (spécifications techniques adaptées à une entreprise spécifique, critères de sélection définis subjectivement, etc.), au choix de la procédure de passation (abus de procédures non concurrentielles : fractionnement des marchés, abus de l'extrême urgence, etc.) jusqu'à l'exécution du contrat et le paiement (offre anormalement basse, modification substantielle des conditions du contrat, choix des sous-traitants, etc.).

Entre 10 et 30 % des investissements dans des projets de construction financés sur des fonds publics seraient perdus du fait d'une mauvaise gestion et de la corruption (CoST, 2012). Ceux qui versent des pots-de-vin cherchent à récupérer leur argent en gonflant les prix, en facturant du travail non réalisé, en réduisant la qualité du travail ou en utilisant des matériaux de qualité inférieure. Au Liban, au-delà de son coût global estimé à environ cinq milliards de dollars (soit 45 % des recettes publiques et 10 % du PIB), la corruption au niveau des marchés publics, en particulier, a aussi des coûts indirects.



